

**DES TRANSHUMANTS ENTRE ALLIANCES ET CONFLITS, L'EXEMPLE DES SALAMAT SIFERA ET DJAATNE**

Zakinet Dangbet, Université de N'Djaména, Tchad, [dangbet\\_zak@yahoo.fr](mailto:dangbet_zak@yahoo.fr)

**Résumé**

*La question du pastoralisme et de la sécurité constitue de nos jours l'un des défis majeurs dans l'espace sahélo-saharien. Au Tchad, la transhumance constitue depuis des générations la caractéristique principale des éleveurs. Considérée à tort, à une certaine époque comme un mode de vie archaïque qui permet aux éleveurs d'échapper au contrôle de l'administration, les travaux de recherches récents dans ce domaine ont démontré qu'elle est non seulement une pratique en harmonie avec l'environnement, mais aussi un moyen d'accéder aux ressources pastorales dispersées et aléatoires. Elle permet d'une part aux éleveurs de créer des alliances entre eux-mêmes et d'autre part avec les sédentaires. Cependant, ces dernières années, la pression sur les ressources naturelles, les conflits, l'insécurité tendent à compromettre dans certains cas ces alliances, bases d'une cohabitation pacifique. Pour notre communication, nous avons choisi de présenter deux types de transhumance dans la Région du Batha. Il s'agit des Arabes Salamat Sifera et Djaatné.*

*Les Salamat Sifera sont l'une des communautés arabes du Batha qui pratiquent la « grande transhumance ». Chaque année, ils séjournent (les chameliers) en saison de pluies au Nord du fleuve Batha (Ouadi-Hadad, Ouadi-Karma) et descendent en saison sèche au Sud de la Région du Guéra. Sur les itinéraires de transhumance, les Salamat Sifera entretiennent des relations avec les autres communautés (arabes ou non-arabes) à travers des liens de parenté, mais surtout des « ahalié » ou alliances. Ces alliances constituent une base solide d'indulgence réciproque entre les éleveurs transhumants mais aussi avec les sédentaires. Cependant, malgré cette cordialité entre les Salamat Sifera et les autres communautés sur les axes de transhumance, ils sont parfois exposés au phénomène d'insécurité grandissant ces dernières années.*

*Les Djaatné séjournent en saison des pluies au Nord du fleuve Batha et en saison sèche au Fitri. En effet, la région du Fitri a constitué de tout temps, grâce au Lac, une zone d'attraction du Sahel tchadien, très convoitée par les éleveurs transhumants en général et les Djaatné en particulier. Ceux-ci ont des rapports historiques avec les sédentaires Bilala. Des liens qui se caractérisent par des alliances multiformes, notamment le droit d'accès aux pâturages ou Hag-al-gesh, les redevances traditionnelles ou Zaka, la dia, le transport des récoltes, le confiage des animaux, des matériaux de construction, etc. Les conditions et la période d'accès au Lac Fitri faisaient l'objet d'une concertation préalable entre le sultan du Fitri et les transhumants. Cependant, ces dernières années, l'entente cordiale entre sédentaires Bilala et transhumants Djaatné basées sur les alliances tend à s'effriter. Il y a même une tendance à la renonciation des accords de dia, très importants en matière de justice coutumière. Les vols alimentent les conflits et créent un climat d'insécurité permanente.*

*Après l'analyse de ces systèmes de transhumance Salamat Sifera, Djaatné au Batha, on peut retenir que l'insécurité constitue pour les éleveurs une réelle difficulté et met en cause parfois jusqu'à la viabilité de l'activité pastorale. La flambée des conflits (accès aux ressources pastorales, cas de vol etc.) autour du lac Fitri est un risque majeur pour la paix entre les communautés dans cette région. Malgré cette note d'inquiétude les alliances qui permettent de régler les problèmes à l'amiable constituent un espoir qu'il faut cependant consolider et pérenniser. Les axes de transhumances, les zones de séjour des éleveurs les endroits stratégiques doivent bénéficier de l'attention des pouvoirs publics pour créer les conditions de sécurité, de développement et de cohabitation pacifique durables entre les communautés.*

## Introduction

La question du pastoralisme et de la sécurité constitue de nos jours l'un des défis majeurs dans l'espace sahélo-saharien. Au Tchad, la transhumance a toujours constitué depuis des générations la caractéristique principale des systèmes d'élevage. Considérée à tort, à une certaine époque comme un mode de vie archaïque qui permettait aux éleveurs d'échapper au contrôle de l'administration, les travaux récents dans ce domaine ont démontré qu'elle est non seulement une pratique en harmonie avec l'environnement, mais aussi, un moyen d'accéder aux ressources pastorales aléatoires et dispersées. Elle permet, d'une part, aux éleveurs de créer des alliances entre eux-mêmes et, d'autre part, avec les sédentaires. Cependant, ces dernières années, la pression sur les ressources naturelles, les conflits et l'insécurité tendent à compromettre dans certains cas ces alliances, bases d'une cohabitation pacifique. Pour notre communication, nous avons choisi de présenter deux types de transhumance dans la région du Batha. Il s'agit des Arabes Salamat Sifera et Djaatné.

## Les Salamat Sifera

### *Brève présentation*

Avant la colonisation, les Salamat Sifera faisaient partie, au temps du Ouaddaï, du *Dar Misserié*. Recensés avec les Missirié Rouges puis avec les Salamat d'Ati, ils ont obtenu leur autonomie en 1947 et ont été rattachés au district nomade du Ouadi Rimé (Djedaa)<sup>1</sup>. En 1962, Gafala a été érigé officiellement en chef lieu du canton Salamat Sifera. En dehors de quelques *fericks* qui entourent la résidence du chef de canton, la majorité de la population du canton transhume.

### *Les relations avec les autres communautés*

Les Salamat Sifera entretiennent de bonnes relations avec les autres communautés (arabes ou non arabes) sur les axes de transhumance à travers des liens de parenté mais surtout des « *ahalié* » ou « alliances ». L'alliance est un accord passé entre deux communautés qui constitue une base solide d'indulgence réciproque<sup>2</sup>. En général, les Salamat Sifera respectent les accords d'alliances passés avec les autres communautés. Pour ce colloque, nous avons choisi de présenter deux exemples d'alliances que les Salamat Sifera entretiennent avec les autres communautés : la remise de *dia* et le transport des récoltes.

#### - La remise de *dia*

La *dia* ou prix du sang permet de régler l'aspect civil des crimes qui surviennent régulièrement entre les communautés lors des conflits. Pour le cas des Salamat Sifera, cette *dia* consiste en une réduction de moitié de l'amende par la victime, après exécution de la décision. Cet accord d'alliance (*dia*) est l'expression d'une justice traditionnelle plus conciliante que répressive. C'est aussi une forme de compréhension mutuelle qui permet de régler de nombreux problèmes entre les communautés sans que cela ne dégénère<sup>3</sup>. Il n'y a pas d'uniformité entre les communautés en matière de *dia*. Le compromis passé entre les deux communautés n'engage pas les autres. En général, les parties concernées préfèrent régler leurs différends entre elles-mêmes plutôt que de s'exposer au jugement partisan de certains agents véreux de l'administration, notamment les commandants de brigade qui ont parfois tendance à abuser.

#### - Le transport des récoltes

Pendant la descente, la zone de Mongo est stratégique pour les Salamat Sifera. Arrivés dans cette zone, ils transportent les récoltes de mil des agriculteurs des champs jusqu'au village et au marché. Cette

<sup>1</sup> Marty André, Eberschweiler Antoine, Zakinet Dangbet, *Au cœur de la transhumance, un campement chamelier au Tchad central*, Paris, Karthala, 2009, p.162

<sup>2</sup> Les alliances se nouent entre éleveurs transhumants, mais aussi avec les sédentaires.

<sup>3</sup> Durant la descente des Salamat Sifera en 2006, arrivés au niveau de la mare de Bakkara (Entre Haraz-Djombo et Gafala) des bœufs et des moutons des Salamat Sifera sont rentrés dans le champ d'un sédentaire Bornouan. L'*ahalié* a été appliqué aussitôt. Au lieu que le problème ait été traité à la brigade, ce qui serait revenu plus cher, un forfait de 7.000F a été versé au cultivateur. Près du fleuve Batha, le fils d'un Kouka propriétaire d'un champ de *berbéré* a blessé gravement la patte d'une chamelle d'un Salamat Sifera. Celui-ci avait d'abord demandé que sa chamelle soit totalement remboursée. Après discussion, ils ont décidé d'appliquer l'*ahalié*. Le Kouka n'a pris en charge que les soins de la plaie de la chamelle.

activité est un exemple type de bonne cohabitation entre transhumants et sédentaires. Les cultivateurs savent qu'à cette période les chameliers doivent arriver et ils les attendent. Les éleveurs eux-mêmes choisissent d'être là au bon moment pour transporter les récoltes et se ravitailler en céréales. Un dromadaire peut transporter deux sacs de 40 *coros* (40 *coros* équivalent à 1 sac de mil de 100 kg, 1 *coro* équivaut à 2,5 kg) sur une distance d'environ 10 km, soit 2 heures de marche. Le service coûte 6 à 7 *coros* de mil par sac transporté. Un jeune Salamat Sifera nous a confirmé l'importance de cette activité : « *C'est mon activité préférée à Mongo. Jusqu'à la fin de la campagne, on peut totaliser 10, voire 20 sacs (1 sac de mil équivaut à 100 kg ou 40 coros) de mil<sup>4</sup>.* ».

#### *L'insécurité au nord du fleuve Batha (Ouadi-Hadad-Ouadi-Karma)*

Comme nous l'avons déjà signalé plus haut, les Salamat Sifera restent l'une des communautés arabes les plus mobiles du Tchad central jusqu'à nos jours. En fonction de la pluviométrie, la montée au nord du fleuve Batha se fait généralement en juillet et la descente à partir du mois de septembre. L'unité de transhumance est une association d'unités familiales (*férik* de niveau 1) et d'unités groupées de troupeaux (*férik* de niveau 2)<sup>5</sup>. En raison de l'insécurité, ces unités restent compactes au nord, elles se dispersent ensuite au sud pendant la descente en plusieurs unités de gestion de troupeaux à cause des champs, mais aussi de la sécurité retrouvée<sup>6</sup>. Au nord, précisément au *Ouadi Haddad* et au *Ouadi Kharma*, en dehors des autres préoccupations liées au pâturage, à l'eau et aux céréales, la question de sécurité reste majeure. Parmi toutes les formes d'insécurité au nord du fleuve Batha, la plus dangereuse reste le phénomène des coupeurs de route.

#### - Un phénomène très inquiétant : les coupeurs de route

D'après les éleveurs, même si le phénomène des coupeurs de route est ancien, il a pris de l'ampleur ces dernières années, surtout depuis les différentes rebellions et guerres civiles qu'a connues le Tchad<sup>7</sup>. Ce phénomène alimente l'insécurité dans la zone pastorale du *Ouadi Hadad*. Dans cette zone, les éleveurs sont exposés à toute forme d'insécurité en raison de l'éloignement et de son l'inaccessibilité en saison de pluie. Les marchés les plus proches (Haraz-Djombo, Biltine ou Arada) sont situés à plus de 100 km. Il faut donc, à chaque fois, une semaine de marche en aller-retour à dos de dromadaire pour faire les courses. C'est ainsi que les femmes sont épargnées des courses. Ce sont les hommes qui s'y rendent en petit nombre à dos de dromadaire pour s'approvisionner (mil, sucre, thé, sel, piment, etc.) et vendre du bétail à bon prix.

Pendant que les éleveurs s'organisent pour s'approvisionner et vendre sur ces marchés éloignés, les coupeurs de route s'organisent également pour les attaquer et arracher leurs biens. Ces coupeurs de route sont très actifs, bien organisés, bien renseignés, à l'affût des informations sur les transactions réalisées sur les grands marchés. Ils attaquent les éleveurs généralement sur le chemin du retour, leur prenant l'argent des ventes ainsi que leurs chameaux de transport<sup>8</sup>.

En 2006, nous avons été témoins de l'attaque d'un groupe d'éleveurs par les coupeurs de route de retour du marché de Biltine. En effet, alors que le campement séjournait à Efème, dans le *Ouadi Djédid*, un convoi de 15 hommes, des Salamat Sifera et des Ouled Tourky, s'est rendu au marché de Biltine pour vendre les chameaux et s'approvisionner en céréales. Sur le chemin du retour, ils ont subi une attaque de voleurs armés de kalachnikov. Les éleveurs ont pu riposter et un combat s'est engagé. Au bout de deux heures d'échanges de tir, les éleveurs ont finalement mis les voleurs en déroute sans que ceux-ci n'aient pu leur prendre des biens mais au prix d'un jeune Salamat Sifera blessé au bras et

<sup>4</sup> Etude suivie de transhumance, septembre 2006.

<sup>5</sup> Marty André, Eberschweiler Antoine, Zakinet Dangbet, *Au cœur de la transhumance...op cit.*, p. 172.

<sup>6</sup> Cet ensemble très solidaire constitue au nord une unité de défense et d'intérêts communs. L'unité de transhumance ne se reconstitue qu'en juin ou juillet au moment de la montée au nord et surtout pendant la périlleuse traversée du fleuve Batha.

<sup>7</sup> Adoum Hamid, l'un des frères du chef de campement Salamat Sifera déclare : « *Durant les années de crise, nous étions souvent pris en otage par les rebelles. Ils nous obligeaient à payer injustement des impôts en nature ou en argent. Certains parmi nous ont gardé des séquelles de torture lors du passage des rebelles dans les années 80. Des troupeaux entiers ont été arrachés par la force comme contribution à l'effort de guerre...* ».

<sup>8</sup> Selon Barat Aka, l'un des hommes d'affaires du campement Salamat Sifera, « *Pour aller s'approvisionner en céréales au marché de Biltine et d'Arada, il faut d'abord s'assurer de ses moyens de défense. Nous allons au marché comme on va en guerre parce que les coupeurs de route peuvent nous attaquer à tout moment* ».

de la vie de deux éleveurs du *Kachimbeyt* Oulad Tourky. Malgré les enquêtes faites par les autorités, ces voleurs n'ont jamais été retrouvés<sup>9</sup>.

Pendant leur descente, des cas d'insécurité surgissent çà et là. Les Salamat Sifera sont davantage confrontés aux problèmes de conflits intercommunautaires liés au puits et aux champs. Ces conflits ont des causes parfois très complexes. Les négociations entreprises par les autorités compétentes ne règlent pas toujours définitivement ces conflits. C'est ainsi que de nombreuses poches conflictuelles mal réglées perdurent et perturbent la quiétude des éleveurs sur les traditionnels axes de transhumance<sup>10</sup>.

En dehors de ces cas, d'autres formes d'insécurité se développent autour des aires de parcours et des mares. La surexploitation des aires de parcours et la forte concentration des animaux sur les points d'abreuvement posent souvent le problème de sécurité : risques de vols, pertes d'animaux, conflits d'usage, etc. Dans tous les cas, l'action des coupeurs sur les routes des marchés reste le phénomène le plus dangereux au nord du fleuve Batha en saison de pluie. Ce phénomène constitue un défi pour l'Etat tchadien.

## Les Djaatné

### *Brève présentation*

La présence des Arabes Djaatné au Fitri remonte à la fondation du sultanat. Grâce à la transhumance, les Djaatné ont tissé de bons rapports avec les sédentaires Bilala. Il faut distinguer deux groupes de Djaatné : Il y a ceux qui relèvent du canton Djaatné dans la sous-préfecture nomade de Djedda et ceux qui relèvent du sultanat du Fitri. Pour les derniers, ils ont choisi de payer l'impôt au sultan du Fitri suite à un différend avec leur chef de canton d'origine (canton Djaatné). En retour, ceux-ci ont accès à des champs affectés par le sultan et ils recourent à celui-ci pour régler leurs problèmes.

Interrogés sur leur appartenance au sultanat, les intéressés répondent : « *Nous ne sommes pas seulement Djaatné du sultanat comme cela est dit communément, mais nous sommes Djaatné du Fitri* ». En réalité, qu'ils soient Djaatné du Fitri ou de Djedda, ceux-ci entretiennent de rapports de complémentarité et d'alliance avec les sédentaires Bilala.

### *Alliances Djaatné-Bilala*

Parmi les groupes arabes qui transhument au Fitri, les Djaatné sont, de loin, les plus proches des Bilala. Les alliances entre Bilala et Djaatné se manifestent sur plusieurs aspects. Pour cette communication nous avons choisi de présenter quelques cas : l'absence de *dia*, l'accès aux ressources, le transport des récoltes et le confiage des animaux et du matériel de campement.

#### - L'absence de *dia*

L'élément fondamental qui concerne l'alliance Djaatné Bilala est indéniablement l'absence de *dia*<sup>11</sup>. Si un Bilala tue un Djaatné ou vice-versa, il n'y a pas nécessité de payer la *dia*. La communauté s'accorde seulement à verser à la famille du défunt une somme de 210.000 Fcfa pour les cérémonies de deuil. Ce n'est pas le cas pour tous les groupes Arabes. Par exemple, entre les Bilala et les Oulad Himet, il n'y a aucun système d'alliance en matière de *dia*. En cas de crime, la *dia* est entièrement versée. Sa valeur entre des groupes sans alliance est fixée à 70 bœufs par victime ou 50 bœufs et deux chevaux (un cheval équivaut 10 bœufs)<sup>12</sup>.

Durant la période coloniale, les administrateurs ont fait ressortir les contradictions de cet arrangement avec la justice moderne qu'ils avaient la charge de mettre en place dans les colonies. Cependant, la loi de 1946 supprimant les aspects coutumiers de la justice au Tchad a créé une confusion et une lenteur

<sup>9</sup> Etude suivie de transhumance, septembre 2006.

<sup>10</sup> Pendant leur descente en 2006, les Salamat Sifera ont traversé deux poches de conflits non réglés qui ne les concernaient pas directement : le cas du conflit foncier opposant les transhumants Salmanié aux villageois Bilala à Chiguègue à une dizaine de kilomètres au nord de Gafala, le problème d'exploitation des champs opposant des sédentaires Kouka à des nomades Ouled Tourky à Saraf à une trentaine de kilomètres au nord du fleuve Batha.

<sup>11</sup> Ces dernières années, les conflits répétés entre les deux communautés ont mis à rude épreuve ces alliances pourtant très anciennes.

<sup>12</sup> Cette valeur de *dia* est très variable.

dans les procédures : instruction de l'affaire sur place, renvoi au juge d'instruction du chef lieu, examen par la chambre de mise en accusation de Brazzaville... Une procédure qui entraîne des retards que les intéressés (plaignants et prévenus) ne comprenaient pas<sup>13</sup>. Pour eux, la meilleure justice est celle qui consiste à dire : « *le soleil qui a vu commettre la faute, doit voir appliquer la sanction* ». La réforme de 1946 qui envisageait la suppression de certains aspects de la justice coutumière, notamment la question de la *dia*, a échoué<sup>14</sup>. Jusqu'à nos jours, la *dia* est en vigueur en matière d'arrangement coutumier en cas de conflits.

#### - L'accès aux ressources pastorales

Parlant de l'accès aux ressources, il faut distinguer pour le cas du Fitri deux périodes : avant et après la colonisation (notamment en 1947).

Avant 1947, l'accès aux ressources naturelles par les transhumants venant au Fitri faisait l'objet d'une entente préalable avec le sultan. Considérées comme sa propriété privée, on ne pouvait pas accéder aux ressources pastorales du Lac sans l'avis du sultan. Les transhumants venant au Fitri s'arrêtaient massivement à Gambir et Effeta pour attendre les consignes du sultan du Fitri. Après avoir reçu la demande de ceux-ci, le sultan s'informait auprès de ses *khalifa* (représentants du sultan en province) sur l'avancement des travaux des champs. S'il estimait que les champs étaient déjà majoritairement récoltés, il donnait l'ordre à chaque *khalifa* de laisser entrer les transhumants au Fitri. Pour témoigner leur reconnaissance, ceux-ci apportaient des « cadeaux » au sultan, ce qui est communément appelé *le hag-al gesh* (animaux, sucre, thé, etc.)<sup>15</sup>. Chaque *kachimbeyt* avait un intermédiaire parmi les notables Bilala. Les Djaatné avaient pour intermédiaire dans la cour le *Baikouma*, *Galadima* pour les Oulad Rachid, *Tchoroma* pour les Oulad Himet, les Khozzam et Salamat passaient par l'intermédiaire de certains *Aguids* du sultan, etc. Dans le document *Diagnostic pastoral du Fitri*, (Aubague et al, 2007), il est spécifié que pour accéder aux pâturages aquatiques du lac, avant 1947, tous les éleveurs (Arabes ou non) devaient s'acquitter d'un droit d'accès<sup>16</sup>. Cependant, en 1947, sous le règne du sultan Oumar, les Djaatné rattachés au Fitri furent, dans un premier temps, dispensés par l'administration coloniale de payer cette redevance traditionnelle. Elle sera d'ailleurs totalement supprimée après les conflits de 1947 entre Rattanine et Missirié afin d'éviter une explosion de violence, malgré la vive opposition des Bilala<sup>17</sup>. Selon l'entourage du sultan actuel, cette suppression du droit d'accès marque le début de l'exclusion du sultan dans la gestion des ressources du Lac, mais aussi du désordre et du « *dérèglement du système de transhumance et du mode d'accès aux ressources pastorales à l'origine du chaos actuel*<sup>18</sup> ».

#### - Le transport des récoltes

Le transport des récoltes est un symbole fort de la bonne cohabitation entre les Bilala et les transhumants. Avant l'introduction de la charrette dans le Fitri, toutes les récoltes des Bilala (petit mil, bérébéré), le transport des matériaux de construction, des marchandises sur les marchés étaient assurés par les dromadaires des Arabes et des Krédas. Les chameaux porteurs des récoltes étaient spécialement autorisés à entrer dans le Fitri, même si l'ordre de descente globale n'était pas encore donné par le sultan. C'est une activité qui rapportait beaucoup de mil aux transhumants. L'introduction de la

<sup>13</sup> Dans son livre intitulé *Les anciennes coutumes pénales du Tchad*, Claude Durand souligne que dans ces milieux, une fois que la *dia* est payée, le tamtam de la réconciliation battu, l'affaire est définitivement close.

<sup>14</sup> Le Gouverneur du territoire du Tchad, M. Rogue, après les événements de 1947 dans la région du Batha, fait le point à son chef hiérarchique, le Gouverneur général de l'AEF à Brazzaville. Il souligne dans son télégramme n° 808 du 14 septembre 1947 ceci : « *Parmi les causes de l'affaire d'Haraze, certaines et non les moindres se situent sur le plan judiciaire : le non paiement de la dia, la non reconnaissance des redevances coutumières sont à l'origine des premiers incidents.*

<sup>15</sup> Selon F. Hagenbucher les émissaires étaient chargés de cadeaux divers.

<sup>16</sup> Ce droit était évalué à 1 tête sur 200 pour les bœufs et les moutons. De plus, tous les poulains nés au Fitri revenaient au sultan.

<sup>17</sup> Pendant la sécheresse de 1974-1975 et dans un contexte de rébellion chronique, ce droit fut massivement rejeté par les déplacés du Batha, réfugiés en grand nombre au Fitri

<sup>18</sup> Marty André, Zakinet Dangbet, Djimingar Djibrine, *Analyse de l'évolution des ressources dans le département du Fitri*, IRAM, PHPTC, Tchad, 2012, p. 57.

charrette en 1986 a détruit ce circuit traditionnel de transport, symbole de dépendance positive des Bilala vis-à-vis des Arabes<sup>19</sup>.

De nos jours, le transport des récoltes des Bilala par les animaux des transhumants a complètement disparu<sup>20</sup>. Dans le Guéra par exemple, l'ancienne pratique est encore maintenue jusqu'à nos jours. Les liens tissés depuis très longtemps dans le cadre de cette activité sont maintenus.

- Le confiage des animaux et des matériaux de campement

Du sultan aux plus pauvres en passant par les notables et les *khalifa*, les Bilala confient depuis la nuit des temps jusqu'à nos jours leurs animaux aux transhumants : Arabes, Kreda, etc. Selon un boulama de Yao, « *le système de confiage des animaux et autres matériels de campement entre Bilala et transhumants fonctionne jusqu'à nos jours. Il n'y a pas de règles strictes observées par tous, mais il y a une entente entre l'éleveur et le sédentaire* ».

En général, l'éleveur bénéficie du lait et, après la vente de l'animal, le sédentaire paye les frais globaux en fonction du prix de l'animal vendu. Ce prix est très variable (20.000 Fcfa par bœuf vendu ou plus). D'autres s'entendent sur un taux que le sédentaire Bilala peut payer chaque année comme forfait à l'Arabe ou au Kreda qui garde ses animaux.

Pour ce qui est du matériel de campement, les chefs de *ferick* qui séjournent autour du lac nous ont confirmé que la pratique du confiage de matériels est très ancienne et perdure jusqu'aujourd'hui. Pendant leur montée au Nord, certains impedimenta des transhumants considérés comme très lourds sont confiés dans les villages, chacun en fonction de ses affinités. À la descente suivante, les transhumants récupèrent leurs affaires et offrent des cadeaux à ceux qui les ont gardées.

*Conflits et insécurité*

Au Fitri, on peut distinguer de nos jours plusieurs formes de conflits : conflits entre sédentaires Bilala et transhumants, entre pêcheurs, jardiniers et transhumants, entre transhumants eux-mêmes, etc.

- Conflits sédentaires-transhumants

Ces dernières années, il y a une accentuation des conflits autour du lac Fitri entre agriculteurs Bilala et les transhumants. Les conflits ne se limitent pas seulement à une simple bagarre « *avec couteau ou à la sagaie* », mais l'utilisation de plus en plus d'armes de guerre avec de nombreuses victimes. Les causes de ces conflits sont nombreuses, nous en citerons quelques unes. Les sédentaires accusent les éleveurs de :

- descendre très précocement au Fitri et de remonter tardivement<sup>21</sup> ;
- laisser la conduite des troupeaux aux jeunes bergers mineurs sans expérience<sup>22</sup> ;
- refuser de quitter certaines zones de stationnement de saison sèche ;
- ne pas respecter les zones de pâturages réservées aux chevaux du Sultan, etc.

Les éleveurs, tout en reconnaissant que leur descente rapide n'est pas en adéquation avec le calendrier agricole, accusent eux aussi les agriculteurs de :

- rétrécir ou de leur fermer les axes d'accès à l'eau par des champs et jardins pièges ;
- refuser aux transhumants de creuser les puisards ;

<sup>19</sup> Marty andré et al, *Analyse de l'évolution des ressources... Ibidem*, p. 64.

<sup>20</sup> Un Oulad Rachid-Dar Salim rencontré dans le village Fourkouma, exprime ses regrets : « *Le transport des récoltes permettait de nourrir la famille pendant une bonne partie de l'année. De nos jours, avec l'introduction de la charrette, nous avons tout perdu et le regard des Bilala vis-à-vis de nous a totalement changé, nous sommes indésirables actuellement dans le Fitri et nous sommes très inquiets pour notre avenir.* ».

<sup>21</sup> Au lieu de décembre ou janvier, les transhumants arrivent au Fitri en septembre, alors que les sédentaires n'ont pas encore récolté les champs. Cette descente coïncide avec la période des pépinières de sorgho de décrue dispersées partout et les itinéraires pour accéder au Lac sont encore très étroits, ce qui rend la conduite des troupeaux délicate.

<sup>22</sup> La divagation des bêtes dans les champs est fréquente. Cela engendre des bagarres entre bergers et gardiens des champs et des conflits communautaires avec mort d'homme parfois.

- d'occuper les anciens espaces de stationnement ; bref, de chercher à leur fermer l'accès au Fitri, au moment où les ressources pastorales diminuent partout dans le sahel tchadien et où la zone du Fitri constitue la zone d'attraction où les ressources sont encore disponibles en toute saison (notamment l'eau)<sup>23</sup>.

- Conflits pêcheurs-jardiniers et transhumants

Les pêcheurs expriment leur amertume et leur désagrément face à la descente précoce des éleveurs. Pour eux, la descente précoce des éleveurs favorise le piétinement et chasse les poissons dans d'autres lieux, donc une perturbation pour leur activité. Les jardiniers, eux aussi, accusent les éleveurs de mettre très tôt leurs animaux dans les îles (fin septembre). Cela les empêche de mener normalement leur principale activité de saison sèche.

Ce changement des règles d'accès au Fitri crée les conflits autour des ressources et ravivent les sentiments de méfiance, de haine et de rejet.

Malheureusement, ces conflits affectent sérieusement les relations très anciennes entre ces deux communautés, pourtant très complémentaires.

- Conflits éleveurs-éleveurs

Dans le Fitri, il arrive souvent que les éleveurs s'affrontent entre eux-mêmes. L'accès à certains puisards, aux puits modernes et aux pâturages sont parmi les causes citées par les éleveurs. Certains conflits sont passagers et peuvent surgir à tout moment dans le cadre de l'accès aux ressources. Ce genre de conflits, selon l'avis de tous, est réglable par les différents systèmes connus de règlement de conflits. Le plus difficile à régler, selon la plupart des personnes interrogées, se pose quand deux communautés transhumantes revendiquent l'appartenance d'un même puits ou d'un même pâturage.

En 2006, un conflit très meurtrier a opposé les Oulad Awada et les Nawala dans la zone de Souar (Am-Djamena Bilala) pour le contrôle du puits de Beyalla. Le bilan est très lourd : 10 morts dont 4 Oulad Awada et 6 Nawala. En avril 2007, un autre conflit a opposé les Oulad Awada et les Nawala Okoura dans la zone d'Adjadj, pour les mêmes causes. Le bilan est encore lourd : 8 morts chez les Oulad Awada, 15 chez les Nawala, pas moins de 36 blessés dans les deux camps. En 2008, un autre conflit, certainement accentué par les antécédents, a opposé ces deux groupes à Souar pour le contrôle d'un même puits et du territoire attenant. Le bilan est encore plus lourd : 28 morts, dont 23 Oulad Awada, et 5 Nawala. Cette zone reste sous tension perpétuelle et sous observation des autorités administratives et militaires de la sous-préfecture d'Am-Djaména Bilala<sup>24</sup>.

- Le vol des animaux

Autour du Lac Fitri, d'autres conflits aussi meurtriers éclatent régulièrement entre les éleveurs à cause du vol des animaux. En effet, le vol de bétail est devenu au Fitri un phénomène qui prend de l'ampleur en raison de la facilité avec laquelle les voleurs arrivent à se procurer des armes. Ceux-ci sont souvent très armés et opèrent en plein jour. Ils comptent sur la force de frappe de leurs armes.

En 2012, dans la zone de Tchaga (Fitri), un Misserié Noir Allaoué est venu surprendre les bergers Djaatné Oulad Hassaballah. Il a été poursuivi et abattu. Généralement, dans le cas de vol, la *dia* n'est pas payée puisque les Oulad Hassaballah étaient en légitime défense. Cependant, les parents du voleur ont réclamé la *dia* et les Oulad Hassaballah ont accepté de payer. Le jour du paiement, en présence des autorités et des gendarmes, les Allaoué ont refusé d'attendre que les 50 bœufs soient collectés pour la remise. Ils ont préféré enlever eux-mêmes un troupeau. Des affrontements éclatent, 5 Allaoué tombent et 1 Oulad Hassaballah. Au lieu de payer la *dia* d'un seul mort, les Oulad Hassaballah ont fini par payer la *dia* pour 5 morts (ils payent pour 5 morts puisqu'un des leurs est aussi tombé). Selon les statistiques obtenues durant nos enquêtes au Fitri, les conflits opposant les transhumants entre-mêmes sont généralement plus meurtriers que ceux qui les opposent aux sédentaires.

<sup>23</sup> Les éleveurs disent être obligés de descendre très tôt au Fitri et d'en sortir tardivement pour plusieurs raisons, dont la cause principale est l'assèchement rapide des mares.

<sup>24</sup> Marty André et al, *Analyse de l'évolution des ressources... op cit.*, p. 69.

## Conclusion

Après analyse des systèmes de transhumance (Salamat Sifera, Djaatné) dans la région du Batha, on peut retenir que la transhumance permet aux éleveurs d'accéder aux ressources pastorales aléatoires et dispersées, mais aussi de tisser des alliances avec d'autres communautés. Ces dernières années, il y a malheureusement une flambée des conflits pour l'accès aux ressources pastorales<sup>25</sup> et une insécurité sur certains axes empruntés par les éleveurs<sup>26</sup>. Le développement de l'insécurité dans les zones de concentration des pasteurs constitue un risque majeur pour la transhumance et la cohabitation pacifique entre les communautés. Les axes de transhumances, les zones de séjour des éleveurs, les endroits stratégiques doivent bénéficier de l'attention des pouvoirs publics pour créer les conditions de sécurité, de développement et de cohabitation pacifique durables entre les communautés.

## Bibliographie

Aubague Serge. et al, 2007, *Le Fitri : diagnostic pastoral*, PHPTC, 79 p.

Blot Sophie, *Etude bibliographique des sociétés pastorales : les éleveurs transhumants du Tchad*, Ndjamen, Tchad, Direction de l'organisation pastorale, 156 p.

Bonnet, Bernard. et al, 2004, *Analyse des impacts économiques, sociaux et environnementaux, des projets d'hydraulique pastorale financés par l'AFD au Tchad*, Montpellier, IRAM, 193 p.

Djialta Djimadoum et al, 2009, *Analyse des « conflits » relevés auprès des autorités sur la période 2004-2008*, PHPTC, 86 p.

Durand Claude, 1995, *Fiscalité et politique, les redevances coutumières au Tchad, 1900-1956*, Paris, L'Harmattan, 386 p.

Marty André, Eberschweiler Antoine, Zakinet Dangbet, 2009, *Au cœur de la transhumance, un campement chamelier du Tchad central*, Paris, Karthala, 196 p.

Marty André, Zakinet Dangbet, Djimingar Djibrine, 2012, *Analyse de l'évolution des ressources dans le Département du Fitri*, Iram, PHPTC, Tchad, 120 p.

Zakinet Dangbet, 2007-2008, *La mobilité pastorale au Batha, enjeux et défis : essai d'approche historique*, mémoire de Master, Université Pierre Mendès France de Grenoble, 223 p.

---

<sup>25</sup> L'exemple des Djaatné au Fitri.

<sup>26</sup> L'exemple des Salamat Sifera au nord du fleuve Batha (Ouadi-Hadad, Ouadi-Karma).